

Alain Orsoni déterminé à poursuivre son jeûne après un mois de grève de la faim

AJACCIO, 6 avr 2010 (AFP) -

Le président du club de football Athletic Club d'Ajaccio, Alain Orsoni, placé en détention provisoire depuis dix mois et en grève de la faim depuis un mois, se déclare déterminé à poursuivre son jeûne, dans une lettre envoyée à son comité de soutien dont l'AFP a obtenu copie mardi.

"Il n'y aura pas d'autre anniversaire mensuel car aucun organisme ne peut supporter plus de quarante-cinq jours sans manger", écrit M.Orsoni, qui observe une grève de la faim depuis le 4 mars pour protester contre son maintien en détention.

Il considère sa grève de la faim comme "un acte de résistance plutôt que de désespoir", "la seule voie honorable pour crier mon innocence" et "malgré le danger", se dit "décidé à ne pas céder".

"Je jure sur ce que j'ai de plus sacré, à savoir la mémoire de mes chers disparus, que je ne suis pour rien dans l'acte qui m'est imputé", ajoute-t-il.

Dans sa lettre, M.Orsoni, 56 ans, qualifie la Juridiction interrégionale de spécialisée (Jirs) de Marseille de "machine monstrueuse qui réclame son lot de chair humaine au nom de sa propre efficacité" et estime que "les prisons françaises sont la négation de ce que ce pays prétend être : celui des droits de l'homme".

Le député européen de Corse, François Alfonsi (Verts/Europe Ecologie), a annoncé dans une lettre ouverte envoyée au procureur de la Jirs, Jacques Dallest, son intention de saisir le Parlement Européen sur la situation de ce dernier.

"La justice ne peut être une institution autiste, fermée à toute considération raisonnable au nom d'un pré carré de juges réputés insensibles aux interventions politiques", écrit M. Alfonsi.

L'euro-député s'alarme de "la situation d'Alain Orsoni (qui) atteint un degré de gravité que nul ne peut ignorer désormais".

Les dirigeants de la Collectivité territoriale de Corse, Paul Giacobbi et Dominique Bucchini, ont demandé vendredi à la Jirs de statuer "dans les meilleurs délais sur le cas de M.Orsoni.

Alain Orsoni a été mis en examen le 8 juin 2009 pour "association de malfaiteurs en vue de la commission du crime de meurtre en bande organisée" sur un pompier de 36 ans, Thierry Castola, tué par balles le 3 janvier 2009 à Bastelicaccia (Corse-du-Sud).

Il est depuis détenu au Pontet (Vaucluse) et toutes ses demandes de remises en liberté ont été rejetées. La chambre d'instruction de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence devrait se prononcer mi-avril sur une nouvelle demande.

Quatre autres personnes ont été mises en examen dans cette affaire.

© AFP.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés.
Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (ou sur cette page selon le cas) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, rediffusée, traduite, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que se soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions qui ne peuvent être exclus, ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.